



**GROUPE DE TRAVAIL  
SUR LE SCN Aéro-Maritime  
LE 21 JUIN 2018  
à la DIRECTION GENERALE**

Lors de ce groupe de travail, la CGT était représentée par un marin Brestois et 2 collègues Havrais. Nous avons préparé de nombreuses questions concernant plusieurs thèmes.

La CGT a demandé en préambule un organigramme chiffré, que l'Administration ne peut nous fournir pour l'instant. Dès que nous aurons communication de cet organigramme, la CGT vous le fera parvenir.

<b>Agents concernés par la création du SCN :</b>	
<b><i>– Combien de personnes sont concernées à B1 et B2 ? Quelles priorités de reclassements ?</i></b>	Le format actuel de B2 est maintenu jusqu'à la création du SCN. L'Administration nous a assuré qu'il n'y aurait aucune fonte progressive des effectifs. Une petite moitié des effectifs actuels souhaite suivre leur métier au Havre, et la grosse moitié veut rester à la DG. Ce reclassement au sein de la DG sera possible grâce au projet « Ambition DG ».
<b><i>– Combien de personnes sont concernées dans les DRGC ? Quelles priorités de reclassements ? Quels services au sein des DRGC seront centralisés au SCN ?</i></b>	On attend la réponse...
<b><i>– Combien de collègues souhaitent venir au Havre ?</i></b>	15 personnes ont déjà appelé Monsieur Talleau pour poser des questions sur le SCN. Sur les 60 postes prévus au SCN, il convient de préciser que 30 postes sont des postes de spécialistes, et les 30 autres des postes généralistes.
<b><i>– Ce nouveau dispositif entre-t-il dans le cadre du PSD ?</i></b>	Oui
<b><i>– Le bureau achat sera-t-il physiquement au sein du SCN ?</i></b>	Non, il sera à B3.
<b><i>– Le SCN aéro-maritime sera-t-il une résidence à part entière ? Si oui, sera-t-il au TAM pour les inscriptions 2018 ? (perte de points de résidence pour les agents Havrais puisque mutation et donc difficultés à recruter des Havrais)</i></b>	Normalement oui, mais pas une réponse ferme... Pour que l'inscription au TAM pour le SCN puisse se faire, il faut qu'il soit créé. Création du SCN prévue au CTR de septembre 2018.

<b>Recrutement :</b>	
<i>– Combien de recrutements de contractuels et pour quelles fonctions ?</i>	Un certain nombre... surtout sur les postes de techniciens... Pas de nombre précis.
<i>– Missions très techniques, quelles sont vos solutions pour recruter 60 agents dont un grand nombre de techniciens (enquête, concours, recrutements externes). Si difficulté, envisagez-vous de puiser dans les effectifs havrais déjà fortement diminués.</i>	Question trop précoce pour l'Administration, car le dossier n'est pas suffisamment ficelé. Selon l'administration, c'est plutôt une question CTR.
<i>– Quid des TSI du Havre qui géreront l'informatique du SCN, recrutement prévu ou pas ? Les collègues ont déjà une charge de travail très importante.</i>	2 TSI au SCN, en appui avec les TSI locaux. La CGT est intervenue car si on demande de l'aide du local il faut mettre des effectifs ou alléger la charge de travail. Le SCN et la DI vont signer une convention de gestion pour les TSI pour une assistance de proximité.
<i>– La volonté de l'administration de relancer des douaniers ayant quittés la spécialité aéromaritime nous laisse à penser que l'administration connaît des difficultés pour atteindre l'objectif cible de 60 personnes.</i>	L'Administration confirme qu'elle va relancer des collègues sortis du dispositif aéro-maritime, afin de savoir s'ils seraient intéressés pour « se lancer dans cette aventure ».
<b>Formation :</b>	
<i>– Il serait judicieux de proposer des formations en amont pour permettre aux éventuels volontaires de se projeter sur le poste plus facilement et donc de les rassurer.</i>	L'Administration reconnaît que c'est une bonne intervention. Selon eux, il faut anticiper et y songer, mais pour l'instant pas de date, ni contenu, ni durée de la formation...
<i>– Combien de temps ? Où ?</i>	Pour l'instant pas de réponse. Il faut anticiper...
<i>– Nous souhaitons avoir des explications quant à la notion de formations opérationnelles.</i>	L'Administration veut faire un pôle formation dans le pôle RH du SCN pour avoir une politique globale et coordonnée. Il leur reste à écrire les liens entre le pôle formation et les autres pôles du SCN. <u>But</u> : 1 seul outil pour gérer la formation professionnelle. <u>Focus sur les spécialistes</u> : formation métier en collaboration avec les différentes cellules spécifiques.
<b>Immobilier :</b>	
<i>– Avez vous déjà une piste ? Domaniale (sous entendu la DR du Havre) ou piste locative ?</i>	B3 a déjà fait un déplacement au Havre. 2 pistes en cours : – Un plateau au sein de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) (piste privilégiée) – Parc locatif privé
<i>– Normalement pour un relogement ou une restructuration, le CHS-CT doit être consulté,</i>	Ils ne savent pas ... La CGT est intervenue pour avoir un CHSCT

<b>qu'en est il pour le SCN, quel CHS-CT est concerné ?</b>	commun : CHSCT76 – CHSCT Spécial. L'administration ne s'y oppose pas.
<b>Vie au Havre :</b>	
<b>– Logement à la cité ?</b>	L'administration a eu contact avec la DI de Normandie (Directeur interrégional et cheffe de PLI) qui l'a rassuré sur le nombre de logements et que c'était pas la peine de s'inquiéter.
<b>-Savez-vous combien il reste de logements vacants à la cité ?</b>	Comme l'Administration ne le sait pas, la CGT l'informe qu'il reste 31 logements, en majorité de F1 et F2 (seulement 4 F4 et 4 F5), cela nous paraît un peu juste... L'Administration reconnaît que c'est effectivement une donnée importante pour inciter les agents à venir au Havre.
<b>-Envisagez-vous de « virer » les extérieurs si besoin de logement ? Au quel cas il faut l'anticiper afin de leur laisser le temps de s'organiser.</b>	Ils ne l'ont pas dit, mais s'il faut de la place ils le feront ... La CGT insiste sur la nécessité de prévenir les personnes suffisamment tôt pour qu'ils aient le temps de s'organiser.
<b>Élections</b>	
<b>– Nous attendons des réponses claires et des dates précises sur l'organisation des élections en 2018 et 2019.</b>	Toutes les directions vont voter à la fin de l'année 2018 et 4 directions vont revoter à la fin du premier semestre 2019 (Normandie – Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse – Antilles Guyane – Bretagne, Pays de la Loire).
<b>– Après les élections partielles de 2019, où se tiendront les réunions avec l'administration (CTSD, CHSCT, CAP, CDAS) ?</b>	Ne savent pas ...
<b>Informations diverses</b>	
<p>– Pour l'instant l'Administration ne sait pas nous dire si c'est une <i>restructuration</i> ou une <i>transformation de poste</i>. Pourtant cela a une incidence sur la mise en œuvre de l'accord d'accompagnement social. Cela sera traité au prochain CTR.</p> <p>– L'Administration a fait savoir qu'elle s'appuierait sur les TSI, sur les services de contentieux, sur l'agent poursuivant et sur les recettes interrégionales des différentes directions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Service du contentieux</u> : arrangement transactionnel fait par le SCN, au-delà dossier traité par les agents poursuivants des directions concernées.</li> <li>• <u>Recettes interrégionales</u> : MOD et marchandises saisies pris en charge par les recettes en local. Le SCN ne créera pas de RI mais s'appuiera sur les RI en local.</li> </ul> <p>– <b>La CGT a insisté sur le problème d'effectifs sur la DR du Havre.</b> Si des collègues du Havre souhaitent aller au SCN, cela va « vider » les autres services du Havre.</p> <p><b>La CGT a demandé à ce que cette création ne se fasse pas au détriment des autres services du Havre, en termes d'effectifs.</b></p>	

**Les collègues, qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires concernant la création du SCN, peuvent se rapprocher des deux représentantes du Havre présentes au groupe de travail : Madame BERTIN Christelle et Madame SALAMAGNON Vanessa.**